

LA PECHÉ COTIERE AUX ILES LOYAUTE

A une cinquantaine de milles nautiques au vent de la Grande Terre de Nouvelle Calédonie, remontant de plus de 2000 m des fonds océaniques, les Iles Loyauté étendent leurs formations coralliennes, exhaussées puis basculées au cours des temps géologiques.

Les trois principales îles, Maré, Lifou et Ouvéa s'espacent en haute mer, à plus de 20 milles les unes des autres, sans permettre de liaison aisée pour une petite navigation côtière.

Côtes hostiles et contraintes naturelles

A l'exception des eaux du vaste lagon d'Ouvéa, la frange littorale des Iles Loyauté n'apparaît pas particulièrement propice à l'établissement d'une exploitation soutenue des ressources de la mer: ces îles sont hautes, bordées de plus souvent de falaises de quelques mètres à quelques dizaines de mètres de hauteur, entourées d'un récif frangeant que n'interrompent que de loin en loin de petites passes donnant dans des cuvettes côtières sans profondeur.

A quelques centaines de mètres du rivage, au tombant du récif, les profondeurs dépassent très vite 200 à 300 m, pour sombrer rapidement vers les 1000 m et plus. L'exposition aux forts vents dominants de Sud Est, l'absence de protection de la houle et de la haute mer, la rareté des sites abrités ont fait de Maré et de Lifou des îles relativement peu tournées vers leur littoral, du point de vue halieutique.

Les risques saisonniers liés aux dépressions tropicales expliquent plus encore la modestie des embarcations rencontrées: en cas de cyclone, la protection des unités d'un

par Marc Daguzan,
Service du développement
économique,
Province des Iles Loyauté,
Nouvelle-Calédonie

tonnage important devenait très délicate.

Ces contraintes naturelles ont conditionné l'émergence d'une pêche traditionnelle de proximité, exploitant essentiellement les ressources lagonaires et le récif frangeant: pêche à pied ou pêche pratiquée à partir de petites embarcations (pirogues à balancier, troncs et radeaux) qui étaient aisément halées sur le rivage, et dont elles ne s'éloignaient que rarement. Ce type de pêche a permis aux populations côtières de tirer parti des ressources du rivage (poisson, crustacés, coquillages), avec les moyens techniques limités d'une société traditionnelle.

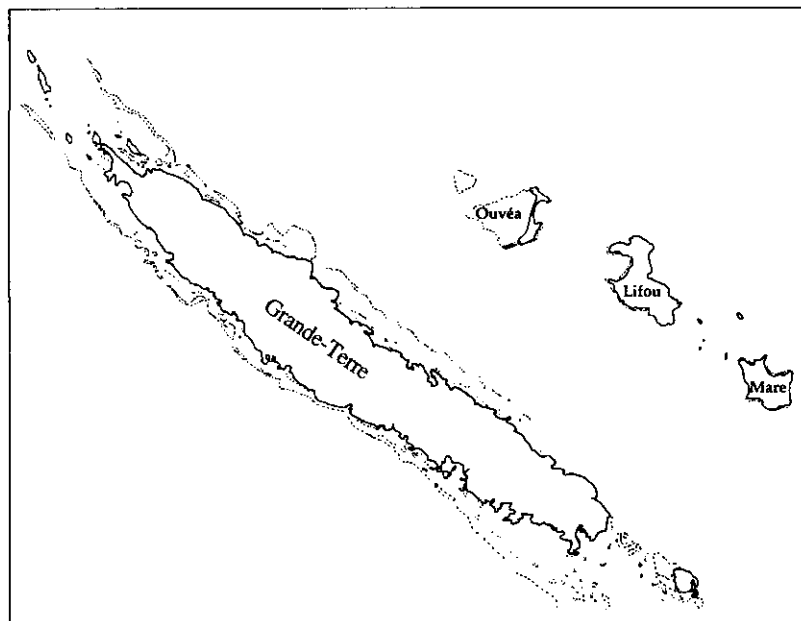
Dans ces conditions, il semble que la limitation des risques matériels

et l'absence de spécialisation de l'activité constituaient pour la société traditionnelle des Loyauté des réponses aux contraintes naturelles à l'exploitation de leurs ressources littorales.

Des ressources diversifiées mais parfois fragiles

L'abondance des ressources les plus aisément accessibles est limitée par l'étendue de leur biotope: espèces lagonaires (perroquets, picots, becs de carne, mulets, loches [mérour] et petits pélagiques côtiers) supporteraient difficilement une intensification de leur exploitation dans la frange littorale. A l'exception d'Ouvéa, aucune augmentation notable des captures n'y est donc envisageable.

Les ressources récifales du tombant des récifs ainsi que celles des plateaux sous-marins de proximité (2 à 10 milles des côtes) sont principalement des étélidés et vivaneaux divers, des bossus (*Gymnocradius japonicus*) des sérioles, des loches (mérour, *Epinephelus* spp.) dont les stocks, souvent vierges ou peu exploités constituent un potentiel certain: leur exploitation, qui débute



Carte montrant la localisation des Iles Loyauté

à peine, devra cependant être suivie attentivement et l'effort de pêche encadré, afin d'assurer la pérennité de cette ressource. En certains des points les plus accessibles, un accroissement de la pression de pêche pourrait en effet rapidement les mettre en danger. Pour ce type d'activité, l'éloignement relatif des zones de pêche, leur profondeur (80 à 250 m), le matériel requis (moulinets à main, éventuellement mécanisés, palangres de fond envisagées) requièrent des embarcations qui ne sont apparues aux Loyauté que depuis une dizaine d'années, en nombre encore très limité.

Aux plus grandes profondeurs, par 600 à 800 m, se situent des plateaux et des monts sous-marins (notamment dans l'axe de la ride des Loyauté) dont la connaissance et la cartographie vont progresser de façon spectaculaire grâce aux recherches en cours dans l'ensemble de la Zone Economique néo-calédonienne (IFREMER1)/Atalante). L'exploitation envisagée des ressources qui y sont situées demandera cependant des navires et des investissements sans commune mesure avec ceux des pêches artisanales. L'abondance des espèces identifiées (béryx en particulier), si elle se révèle suffisante, pourrait constituer à terme un potentiel d'avenir pour les pêcheurs des Loyauté.

Enfin, des espèces pélagiques, les thonidés en particulier, mais aussi les poissons à rostre (marlins, voiliers) et mahi mahi (coryphènes) sont présentes aux accores et au large des Iles. Leur capture à la traîne est pratiquée par de rares pêcheurs artisans, à une échelle encore extrêmement limitée.

Depuis la toute récente création d'une société conjointe de pêche industrielle avec la Province des Iles, les ressources thonières des eaux proches des Loyauté pourraient être intensivement pêchées, au même titre que celles des eaux calédonienne ou internationales contiguës. Enfin de premiers investissements locaux du secteur touristique visent la pêche aux gros pélagiques, un atout certainement à ne pas négliger.

Aujourd'hui, les pêches côtières réalisées aux Loyauté avoisinent 200 tonnes/an : Un tonnage bien éloigné de leurs potentialités.

Ouvéa : les atouts d'un lagon poissonneux

En contrepoint, l'atoll d'Ouvéa apparaît particulièrement favorisé par la nature, dans la perspective du développement d'une pêche artisanale côtière: un très vaste lagon de 800 km², abrité des vents dominants, l'abondance des ressources en poissons - qu'une ré-

cente étude de l'ORSTOM évalue à près de 1000 tonnes exploitables annuellement, l'absence de gratte (ichtyosarcotisme), constituent des atouts naturels exceptionnels.

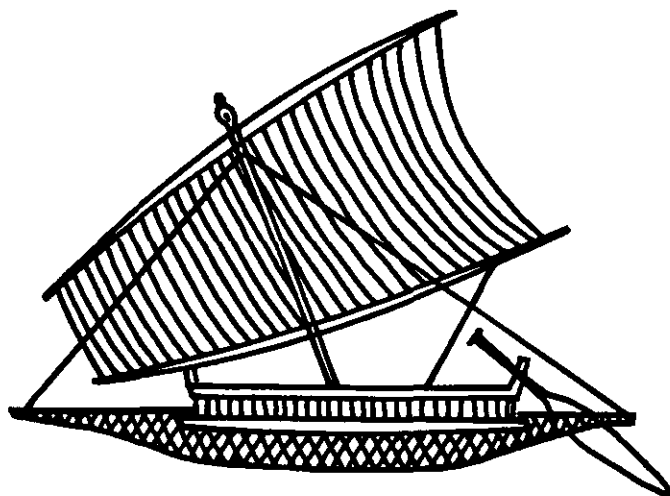
L'exploitation de ce potentiel passe cependant par un important effort d'organisation de la production, de la commercialisation et d'accès aux débouchés existants à l'extérieur de l'Île d'Ouvéa. Le développement de cette pêcherie est à ce titre un objectif important de la Province des Iles, qui y consacre des moyens conséquents.

Le rôle vivrier prédominant de la pêche

Aujourd'hui, la perception par les populations et pêcheurs des Loyauté des ressources de leur littoral et de son exploitation reste encore très traditionnelle. L'espace littoral loyaltien est un espace social, symbolique et mythique avant d'être économique, au sens marchand ou même productif du terme. Cette perception sociale conditionne en grande partie l'activité comme les perspectives d'évolution des pêcheries.

On peut tenter de répartir les pêches loyaltiennes de la manière suivante:

- ☛ des pêches dites "coutumières" subsistant avec plus ou moins de vigueur;
- ☛ une pêche vivrière au rôle socio-économique réel, ayant plus évolué dans ses formes techniques que dans sa fonction;
- ☛ une petite pêche artisanale naissante;
- ☛ des perspectives de pêche récréatives et touristiques



Les pêches coutumières

Certains clans ont traditionnellement la garde du monde littoral. Dans des occasions particulières, souvent liées aux cycles saisonniers ou aux grands moments de la vie sociale, les clans pêcheurs peuvent organiser des pêches collectives, ou la capture de tel ou tel poisson choisi. Ces pêches permettent en outre de nourrir les personnes réunies pour l'occasion. Ces pêches, au rôle profondément social, n'ont qu'une influence très limitée sur l'alimentation des populations. Elles constituent une occasion de travail en groupe pour les jeunes des clans concernés.

La persistance des pêches coutumières atteste de l'importance sociale de la vie collective, à laquelle elles participent cependant de manière moins fréquente que par le passé. Par contre, l'accès à certains platiers coralliens, îlots et zones côtières dépend toujours fortement de l'organisation traditionnelle de l'espace littoral. Toute intensification de son exploitation passe par une prise en compte réelle de ce facteur.

La pêche à vocation vivrière

Communément pratiquée par les populations du littoral, seul ou en petits groupes, elle constitue, pour les tribus côtières, une source d'approvisionnement non négligeable en protéines animales.

Le poisson (picots, mullets, loches, becs de carne, etc.) est très prisé. Il est consommé par la famille et les proches des pêcheurs. Sa commercialisation reste l'exception, tandis qu'il contribue souvent aux échanges coutumiers et aux liens familiaux entre la tribu et ceux qui sont partis à Nouméa.

La pêche est aussi pratiquée lors des week-ends et des temps libres par certains loyaltiens nouvellement salariés des services, commerces et administrations locales, contribuant ainsi à l'alimentation de quelques familles. L'extension de cette activité à caractère plus récréatif est cependant sans commune mesure avec la pêche plaisancière pratiquée dans le lagon de la Grande Terre. Elle traduirait plutôt la permanence et l'enracinement d'une activité de subsistance dans les habitudes locales.

Enfin, la pêche vivrière peut devenir marginalement le cadre d'une activité lucrative: La pêche de la langouste, par exemple, pratiquée en plongée de nuit, permet ponctuellement des rentrées financières assez importantes, à l'échelle des besoins que l'on cherche à satisfaire. Ce type de pratique répond souvent à des "commandes" particulières de la famille, de commerçants locaux ou de restaurateurs de Nouméa. C'est parfois parmi ces pêcheurs vivriers, dans les clans pêcheurs en particulier, que certains consacrent plus volontiers du temps à la pêche, tendant à la spécialisation sans pour autant en faire une monoactivité.

Ce type de pêche, malgré l'évolution des moyens techniques utilisés (motorisation et petits canots en aluminium le plus souvent) reste donc caractéristique d'une économie vivrière, où les notions de subsistance et de source occasionnelle de revenu l'emportent nettement sur celles de spécialisation et de marché.

Une pêche artisanale naissante

Depuis une quinzaine d'années, quelques pêcheurs et groupements de pêcheurs se sont dotés d'embar-

cations plus importantes (5 à 10 m). Le plus souvent, ces bateaux ont été acquis avec l'aide financière des organismes territoriaux successivement chargés de la "promotion mélanésienne" puis des "programmes de développement" dans "l'intérieur et les îles". Ces différents programmes ont tenté de favoriser le regroupements des pêcheurs, avec des succès relatifs et généralement éphémères.

En effet, si la pêche est une activité commune et traditionnelle aux Iles Loyauté, le métier de pêcheur reste à y inventer. Jusqu'à présent, le secteur vivrier à lui seul n'a été à l'origine ni d'une production organisée, ni d'une gestion collective ou privée de moyens de stockage et de commercialisation des pêches.

Un métier à inventer, un équilibre social à rechercher

La Loi référendaire de 1988*, qui a permis depuis 1989/90 le transfert des compétences en matière de développement économique à la Province des Iles Loyauté, doit aussi permettre la réalisation d'objectifs de développement de la pêche mieux maîtrisés.

- ☛ Faire de ce secteur un pourvoyeur de poisson plus actif: le potentiel biologique permet de l'envisager, la forte dépendance alimentaire l'appelle à l'évidence.
- ☛ Permettre la structuration et l'organisation de l'activité, accompagner les pêcheurs par la formation, la réalisation d'infrastructures, le soutien aux investissements de maintenance et de commercialisation dans la perspective d'un accroissement de la production.

* Loi du 9 Novembre 1988 portant dispositions statutaires et préparatoires à l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie en 1998 (issue des "Accords de Matignon").

Ce sont des visées "classiques" du développement économique.

- ☛ Permettre la définition d'objectifs de développement par les pêcheurs et les populations du littoral elles mêmes.
- ☛ Rechercher l'équilibre entre l'économique et l'organisation ou les motivations sociales.

Voilà des objectifs plus complexes et un difficile pari pris par la Province des Iles Loyauté.

Pour rester porteur d'avenir, le schéma d'évolution vers une professionnalisation des pêcheurs doit donc intégrer l'activité vivrière et les usages sociaux, dont l'importance a été souligné.

La constitution progressive d'un noyau de pêcheurs réguliers semble cependant une étape incontournable pour obtenir un certain décollage du secteur.

Pour leur part, en contribuant à l'approvisionnement des circuits "professionnels" qui se constituent, les pêcheurs occasionnels et vriers pourront eux aussi bénéficier d'infrastructures, de formation, de moyens de sécurité et de débouchés pour leur production. L'effet d'attraction vers la profession pourrait être sensible chez les jeunes en particulier. Tel est aujourd'hui l'espoir affiché.

Dan ce but, il semble indispensable que des circuits de collecte, de commercialisation, et d'acheminement de la production vers les marchés demandeurs de Nouvelle Calédonie se mettent en place à assez court terme; les services provinciaux sont mobilisés sur cet objectif.

L'arrivée début 1994 du ferry *Président Yéwéné* est dans cette perspective un important outil de désenclavement et d'échange, entre les Iles Loyauté elles mêmes, et en direction de la Grande Terre

de Nouvelle Calédonie. Il s'agit maintenant d'utiliser au mieux cet outil; l'établissement d'une commercialisation organisée est donc de la première actualité.

Pour conclure

Faire que coexistent les pêches vivrières et un secteur artisanal productif? La réalisation de cette vision de complémentarité ne va pas de soi. Elle prendra encore du temps. Il faut souhaiter que le potentiel certain des pêches loyaltiennes soit mieux exploité. Le temps nécessaire à l'émergence des moyens d'exploitation adéquats peut sembler long à certains. Il n'aura pas été perdu s'il permet cet équilibre tant recherché entre ressource, économie et vie sociale coutumière des Iles Loyauté.

© Copyright Commission du Pacifique Sud 1994

La Commission du Pacifique Sud autorise la reproduction, même partielle, de ce document, sous quelque forme que ce soit, à condition qu'il soit fait mention de l'origine.

Original: Anglais

Commission du Pacifique Sud, B.P. D5, 98848 Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie
Téléphone: (687) 26-20-00 - Adresse télégraphique: SOUTHACOM NOUMEA
Telex: 3139NM SOPACOM - Télécopie: (687) 26-38-18